



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 9 JUIN 2026

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 9 juin 2026 à 8h00, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance, mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis (arrivé à 8h11), Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare et Natalia Zuluaga Puyana.

Sont absents à cette séance, madame et messieurs les conseillers Gilles Lapierre, Chantale Boudrias et Mario Perron.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

292-06-26

**AUTORISATION DE SIGNATURES – CONTRAT DE LOCATION DE GLACE
– SAISON 2026-2027**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 205-05-25 « Autorisation de signatures – Contrat de location de glace – Saison 2025-2026 », la Ville a accepté un bail de location de glace pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027, conformément à la convention d'emphytéose intervenue entre la Ville de Saint-Constant et le Complexe Sportif St-Constant inc.;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser pour la saison 2026-2027, la location de glace à Complexe sportif St-Constant Inc. pour 55 heures de glace par semaine réparties sur 30 semaines, de août 2026 à avril 2027, au tarif de 438,80 \$ de l'heure d'utilisation de glace, plus les taxes applicables.

La valeur de ce contrat pour la saison 2026-2027 est de 832 442,00 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice ou le directeur adjoint du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2026 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-731-10-510.



No de résolution
ou annotation

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour l'année 2027 soient réservées à même le budget de l'année visée (poste budgétaire 02-731-10-510).

293-06-26

PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE SOUTIEN FINANCIER À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE PATRIMOINE DE LIGNERY – PRÉAVIS DE TERMINAISON

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a acquis les Anciens presbytères situés au 244, 246 et 248, rue de la Fabrique en 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville accordera, conditionnellement à la signature d'une entente, à titre gratuit, à la Fabrique de la paroisse de Saint-Constant et à la Société d'histoire et de patrimoine de Lignery, aux termes des travaux de requalification des Anciens presbytères, un droit d'utilisation de locaux pour la poursuite de leurs activités;

CONSIDÉRANT que la Ville renonce à l'entente verbale qu'elle avait conclue avec la Société d'histoire et de patrimoine de Lignery, par laquelle l'organisme devait verser à la Ville, la somme de 250 000 \$ pour l'entretien des bâtiments;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mettre fin au protocole d'entente concernant le soutien financier à la Société d'histoire et de patrimoine de Lignery.

La présente résolution constitue le préavis requis afin d'éviter le renouvellement de l'entente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Monsieur le conseiller Robert Dupuis arrive, il est 8h11.

294-06-26

SOUSSIONS – CURAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE (LOT 1) – ENLÈVEMENT, DISPOSITIONS DES BOUES, NETTOYAGE DES POSTES DE POMPAGE, NETTOYAGE DES TRAPPES À GRAISSE ET TRAVAUX D'EXCAVATION PNEUMATIQUE PONCTUEL (LOT 2) – 2026TP03-AOP

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de soumissions publiques pour le curage du réseau d'égout sanitaire (lot 1) et l'enlèvement, les dispositions des boues, le nettoyage des postes de pompage, le nettoyage des trappes à graisse et les travaux d'excavation pneumatique ponctuel (lot 2);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres comprenait deux lots, soit :

Lot 1 - Curage du réseau d'égout sanitaire;

Lot 2 - Enlèvement, dispositions des boues, nettoyage des postes de pompage, nettoyage des trappes à graisse et travaux d'excavation pneumatique ponctuel;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions ont été reçues pour le lot 1 et que trois (3) soumissions ont été reçues pour le lot 2 et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montants (\$) (Taxes incluses) 2026 – 2030 Lot 1	Montants (\$) (Taxes incluses) 2026 – 2030 Lot 2
9363-9888 Québec Inc. (Sanivac)	967 329,29 \$ (montant corrigé)	402 176,80 \$
Can-Inspecc Inc.	992 458,38 \$	409 199,47 \$
Ortec Environnement Services Inc.	1 286 237,31 \$ (montant corrigé)	430 466,62 \$ (montant corrigé)
9386-0120 Québec Inc.	1 641 651,42 \$	-

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Brossard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer le contrat pour le curage du réseau d'égout sanitaire (lot 1), au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac), aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, pour la période débutant le 20 juin 2026 et se terminant le 30 novembre 2030, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2026TP03-AOP et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat pour le lot 1 - Curage du réseau d'égout sanitaire est de 967 329,29 \$, taxes incluses.

D'attribuer le contrat pour l'enlèvement, les dispositions des boues, le nettoyage des postes de pompage, le nettoyage des trappes à graisse et les travaux d'excavation pneumatique ponctuel (lot 2), au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac), aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, pour la période débutant le 20 juin 2026 et se terminant le 30 novembre 2030, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2026TP03-AOP et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat pour le Lot 2 - Enlèvement, dispositions des boues, nettoyage des postes de pompage, nettoyage des trappes à graisse et travaux d'excavation pneumatique ponctuel est de 402 176,80 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice ou le chef de division du Service du développement durable et des travaux publics à signer à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2026 soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires 02-415-00-521, 02-415-00-525, 02-415-00-526, 02-415-00-528, 02-413-00-526 et 02-310-10-536.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour 2027, 2028, 2029 et 2030 soient réservées à même le budget des années visées (aux postes budgétaires 02-415-00-521, 02-415-00-525, 02-415-00-526, 02-415-00-528, 02-413-00-526 et 02-310-10-536).



No de résolution
ou annotation

295-06-26

AUTORISATION DE SIGNATURES – TRANSACTION – DELSON INDUSTRIEL S.E.C. ET BRASSWATER INC. C. VILLE DE SAINT-CONSTANT

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le contenu de la transaction et quittance dans le dossier « Delson Industriel s.e.c. et Brasswater Inc. c. Ville de Saint-Constant » relative à la demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une entrée charretière sur le chemin Saint-François-Xavier et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, ledit document.

296-06-26

AUTORISATION DE DÉPENSES – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION GISELE FAUBERT

CONSIDÉRANT que la Fondation Gisèle Faubert a pour mission de réaliser la construction et d'opérer une maison de soins palliatif en Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT qu'afin de ramasser des fonds, la Fondation organise une journée de golf;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'achat d'un quatuor pour la somme de 1 264,73 \$, taxes incluses incluant la journée de golf et le souper lors de l'évènement *Golfons pour la maison* de la Fondation Gisèle Faubert le 11 juin 2026 et d'autoriser monsieur le conseiller Gilles Lapierre et madame la conseillère Johanne Di Cesare à représenter la Ville.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811.

297-06-26

CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF AU SERVICE DES COMMUNICATIONS, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DU SERVICE AUX CITOYENS

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De créer la fonction d'adjoint administratif au Service des Communications, des technologies de l'information et du service aux citoyens, selon le descriptif d'emploi soumis à la présente séance et d'établir le salaire à la classe 6 provisoirement de l'annexe D de la convention collective des employés de bureau, sous réserve de la finalisation des travaux du comité d'évaluation des emplois.



No de résolution
ou annotation

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2026 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-135-00-111.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour les années subséquentes soient réservées à même le budget des années visées (poste budgétaire 02-135-00-111).

298-06-26

APPUI – BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT GÉNÉRIQUE SUR L'EAU

CONSIDÉRANT que l'eau constitue une ressource collective essentielle à la santé publique, au développement socioéconomique et à la protection des écosystèmes;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Montérégie est confronté depuis plusieurs années à des enjeux récurrents de disponibilité de l'eau souterraine, se manifestant notamment par l'assèchement de puits, des tensions entre les usages agricoles, municipaux et industriels, ainsi qu'une vulnérabilité accrue de l'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT que plus de 40 % de la population de certaines zones de la Montérégie dépend de l'eau souterraine comme source d'eau potable, ce qui accentue les risques sociaux et territoriaux en contexte de pénurie;

CONSIDÉRANT que les sécheresses récurrentes, exacerbées par les changements climatiques, combinées à l'imperméabilisation des sols et au drainage agricole, réduisent la recharge naturelle des nappes phréatiques et accentuent les pénuries d'eau;

CONSIDÉRANT que la réglementation actuelle encadrant les prélèvements d'eau et son application sont limitées par l'absence d'indicateurs fiables permettant d'évaluer les impacts cumulatifs des prélèvements sur les sources en eaux souterraines;

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassin versant (OBV) SCABRIC, reconnu en vertu de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau, a formellement sollicité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) la tenue d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) générique sur les pénuries d'eau;

CONSIDÉRANT que plusieurs acteurs régionaux, dont des MRC et des tables de concertation régionales, convergent vers la nécessité d'une analyse publique, indépendante et intégrée des enjeux liés à l'eau en Montérégie;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Brossard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant :

- Appuie officiellement la requête de la SCABRIC adressée au MELCCFP afin de déclencher la tenue d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) générique portant sur les enjeux de pénurie et de gestion durable de l'eau;



No de résolution
ou annotation

- Reconnaît qu'un BAPE générique constitue un outil pertinent pour documenter les déséquilibres structurels entre les prélèvements et la recharge des nappes phréatiques, dans une perspective de protection de l'intérêt public;
- Encourage les municipalités locales constituantes de la Municipalité régionale de comté de Roussillon (MRC de Roussillon) à adopter une résolution similaire afin de démontrer une mobilisation régionale cohérente et concertée.

Que la présente résolution soit transmise à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, aux députées des circonscription provinciales de Châteauguay et de Sanguinet, au député provincial de La Prairie, à la SCABRIC ainsi qu'aux municipalités locales du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu et aucune question n'a été reçue.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière